## INTRODUCTION

Le présent inventaire est le début d'une série comprenant toutes les communes du département de la Seine, en tête desquelles vient, dans l'ordre alphabétique, Antony. Il embrasse les registres paroissiaux (baptêmes, mariages, sépultures) dans la totalité de ce qui en subsiste (1718-1792) et les registres de l'état civil (naissances, mariages, divorces, décès), qui leur font suite, depuis la création de cet état civil (loi du 20 septembre 1792) jusqu'à la fin de l'an VIII du Calendrier Républicain (22 septembre 1800). Les registres paroissiaux étaient tenus par les curés : l'obligation d'enregistrer les baptêmes et les décès ne leur fut imposée que par l'ordonnance du roi François Ier, promulguée à Villers-Cotterets en 1539; celle d'enregistrer les mariages, par l'ordonnance d'Henri III, datée de Blois, 1579. En réalité, beaucoup de paroisses avaient commencé, bien avant ces prescriptions du pouvoir royal, à tenir ces sortes de registres : on signale, parmi les plus anciens, ceux de Givry (Saône-et-Loire) pour la période 1335-1350 et, pour la première moitié du XVe siècle, ceux de Saint-Christophe-en-Jarez (Loire) et de Roz-Landrieux (Ille-et-Vilaine). Mais c'est seulement à partir de la grande ordonnance civile de 1667 que ces registres furent dressés en deux exemplaires, dont l'un devait être conservé à l'église et l'autre remis au greffe de la juridiction royale dont relevait la paroisse. Après diverses vicissitudes, correspondant aux transformations administratives de la période révolutionnaire, les registres déposés à l'église passèrent dans les mairies, ceux des greffes royaux aboutirent en 1800 aux greffes des tribunaux civils de première instance, qui les ont versés aux Archives départementales en exécution des instructions du Garde des Sceaux, ministre de la justice, en date des 9 octobre 1926 et 25 mai 1927.

Dans la Seine, il n'y eut qu'un seul tribunal civil pour tout le département et c'est là que furent centralisés les seconds registres de toutes les communes : c'est là aussi qu'ils furent intégralement détruits par l'incendie qui ravagea le Palais de justice au cours de l'insurrection de mai 1871. Il ne subsiste donc, dans ce département, qu'un seul exemplaire des registres paroissiaux et de l'état civil antérieur à 1871; certaines communes conservent encore leur collection, d'autres l'ont déposée aux Archives de la Seine (ce dernier cas est celui d'Antony). Mais quelle que soit la situation de ces précieux documents, il y a un intérêt tout particulier à divulguer le plus intéressant de leur contenu en les analysant dans des Inventaires imprimés, qui en assureront la survivance dans le cas où une nouvelle catastrophe viendrait à les anéantir. Dans un rapport adressé en janvier 1902 au Ministre de l'Instruction Publique, le Directeur des Archives préconisait, pour ce motif, la publication d'inventaires détaillés des Archives communales et spécialement des registres paroissiaux.

A Antony, la collection n'est pas fort ancienne, puisqu'elle commence seulement en 1718; c'est une des plus pauvres du département. Elle n'en constitue pas moins, pour le XVIIIe siècle (le seul qui soit représenté dans le présent travail), une source fort riche de renseignements historiques, notamment au point de vue social et économique.

La seule mention du pays d'origine des habitants qui figurent dans les actes est fort éloquente : la Basse-Normandie, particulièrement le diocèse de Séez, fournit des ouvriers agricoles (domestiques de ferme, batteurs en grange, botteleurs), ainsi que des paveurs; les maçons viennent du Limousin, les chaudronniers de l'Auvergne. Dernière étape avant Paris sur la route d'Orléans, Antony possède, au Pont, de nombreuses auberges, dont le personnel provient en grande partie de la Beauce; certains aubergistes, en même temps cultivateurs, devaient être d'assez importants personnages, tel ce Cadier dont, en 1727, le fils a pour parrain Baptiste Apoil, directeur des Messageries d'Anjou, et pour marraine la femme d'Augustin Gault, directeur des carrosses d'Orléans. Beaucerons aussi maints domestiques d'auberges, maréchaux-ferrants, charrons. A Antony, on rencontre aussi des Allemands, tel le cordonnier Gassen, venu du diocèse de Cologne, ou ce personnage, du diocèse de Trèves, dont nous ignorons la profession, mais qui traduit volontiers en « Charpentier » son nom de « Zimmermann ».

Nous avons donné, à la fin du présent inventaire, la liste des professions représentées dans les registres paroissiaux. Deux industries semblent avoir eu une certaine activité : la manufacture royale de cire et l'exploitation du plâtre. Cette dernière n'apparaît qu'en 1749, année où nous rencontrons dans nos registres les marchands plâtriers Hureau et Jeulin; puis le fils de ce dernier en 1763, Henri Chartier (de 1763 à 1784), François Bernier, et, à la veille de la Révolution, Cazin et Coson. Une manufacture de colle forte est mentionnée en 1765, avec son « entrepreneur », Aubourg, bourgeois de Paris. Beaucoup plus importante paraît avoir été la Manufacture royale de cire, mentionnée depuis 1727; son « entrepreneur » est alors J.-F. Péan de Saint-Gilles et son directeur Louis Marcan; à partir de 1738, elle a pour entrepreneurs J.-F. Trudon, puis Jérôme Trudon; les mentions d'un chapelain, de voituriers, de contremaîtres, d'une femme de charge, d'une cuisinière et de divers ouvriers jettent quelque lumière sur la vie journalière de l'établissement. Ses principaux chefs devaient habiter Paris, au moins durant une partie de l'année, comme ces autres bourgeois de la capitale qui avaient à Antony leur maison de campagne : Antoine Grenot (1733), Le Vayer de Vendeuvre, conseiller à la Cour des Aides (1734), J.-F. Cosseron (1788), Chomel de Serville, avocat au Parlement, qui avait même une chapelle domestique. Si la célèbre famille des imprimeurs parisiens, les Estienne, n'y possédait pas de logis, elle y avait du moins des attaches, car plusieurs de ses membres ont signé sur nos registres. Notons, en passant, l'intérêt des registres paroissiaux de la banlieue (Seine, Seine-et-Oise et Seine-et-Marne) pour l'histoire de nombreuses familles parisiennes qui y avaient une maison des champs, qui parfois s'y sont mariés, y ont baptisé ou marié leurs enfants, qui y sont morts, qui y ont figuré comme parrains ou témoins. Mentionnons aussi les très nombreux enfants de Paris mis en nourrice à Antony et dont beaucoup y moururent en bas âge.

Antony ne manquait pas de ressources pour l'instruction des enfants : nos registres nous révèlent l'existence des maîtres d'école Guill. Pichon (1718), Cochery (1726), Cuvillier (1726-1729), Pollard (1734), Doucet (1743-1766), Prevost (1767-1787), Le Roy (1788), Pépin (1791-1794), Plisson (1798), des maîtresses d'école Marguerite Delisle (1730) et Marie-Jeanne Mesique (1757). Bien entendu, ces noms, uniquement recueillis dans les actes de baptêmes, de mariages et de sépultures, ne suffisent pas à reconstituer dans sa totalité la liste du personnel enseignant de la localité, mais ils nous permettent d'affirmer, sans témérité, que, durant tout le XVIIIe siècle, des écoles fonctionnaient à Antony, — ce qui n'exclut d'ailleurs pas la présence de quelques illettrés, qui ne savent pas même signer leur nom, tels, en 1735 l'hôtelier Robinot, en 1741 la marchande de vins Lamy, en 1795 le marchand cordier Jérôme Tessier. Il est piquant de rencontrer, parmi les illettrés n'appartenant pas à la paroisse, un marchand bijoutier du Roi à Versailles (Louis Dio, 1737) et un loueur de carrosses à Paris (Meunier, 1744).

Si les habitants d'Antony trouvaient dans leur village des ressources suffisantes pour l'instruction au moins élémentaire de leurs enfants, ils ne manquaient pas non plus de

soins médicaux: le chirurgien Desoudanne a pour épouse une sage-femme, qui reçoit des pensionnaires; sa fille, sage-femme elle-même, épouse le chirurgien Deffez. Le chirurgien Brogne-Berger dit Duverger marie sa fille avec François Masseron, chirurgien à Chilly. Notons encore l'existence des chirurgiens Lefrère, Lemaire, Martaux et Sauvage.

Nous percevons ainsi la présence à Antony d'une petite bourgroisie assez nombreuse: les actes conservés par les registres paroissiaux nous permettent de pénétrer davantage dans ce milieu social, où se recrutent les hommes de loi (prévôts, procureurs de la justice seigneuriale, dépendant de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés), les receveurs de cette abbaye, les bas officiers de la cour royale et des châtelains de Sceaux. On voit par là tout ce qu'il est possible d'en tirer pour l'histoire de la société locale.

Il n'est pas jusqu'à la linguistique qui n'y trouve son bien : le boulanger parisien, parrain le 5 mai 1720 et dont le nom est écrit « Heurtault » dans le corps de l'acte, signé « Hurtault » ; l'enfant Doré, née le 15 décembre 1795 et nommée « Euphémie », est inscrite sous le nom d'« Uphémie », ces deux graphies témoignant de la prononciation courante de la diphtonge eu. Alors que le témoin d'une sépulture en 1766 signe « Deroy », le rédacteur de l'acte écrit « Derouet », ce qui nous renseigne sur la prononciation réelle. Les registres de 1793 contiennent par deux fois la forme « cinqtième » pour désigner le jour du mois, autre témoignage certain de la prononciation habituelle.

On a cru devoir établir, à la fin du fascicule, un tableau statistique annuel des naissances, mariages et décès, qui permet de suivre les mouvements de la population pendant tout le XVIIIº siècle.

Ces quelques remarques montrent à l'évidence la richesse de cette source d'informations historiques que sont les registres paroissiaux : encore ne devons-nous pas oublier que ceux d'Antony commencent à une date assez tardive; combien plus riches sont, par exemple, ceux d'Arcueil, dont la collection remonte au XVIe siècle et qui doivent faire l'objet du prochain fascicule de cet Inventaire.

N. B. — Les noms de lieux sont intégralement identifiés à l'Index alphabétique, à la fin du présent Inventaire.